



Règlements de participation

Concours « Montréal au menu : un an de restos à savourer »

Du 1er décembre 2025 au 23 octobre 2026

1. DURÉE DU CONCOURS

Le concours « *Montréal au menu : un an de restos à savourer* » est organisé par le Musée McCord Stewart dans le cadre de la présentation de l'exposition *Au Menu. Montréal : une histoire de restaurants*. Il se déroule à Montréal, Québec, Canada, à compter du 1er décembre 2025 à 9 h 00 au 23 octobre 2026, à 23 h 59.

2. ADMINISTRATEUR

Le concours est organisé par le Musée McCord Stewart établi au 2175, rue Victoria, Montréal (Québec) H3A 2A3 ci-après désigné par « l'Administrateur » en collaboration avec 12 restaurants de Montréal – listés en annexe- ci-après désignés par «les Partenaires».

3. ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert à toute personne qui:

- a. réside au Québec;
- b. a atteint l'âge de la majorité au moment de sa participation au concours;
- c. a fourni des données personnelles exactes permettant à l'Administrateur et à ses Partenaires de la contacter dans des délais raisonnables pour l'attribution de son prix. La ou le gagnant sera contacté · e par courriel;
- d. a donné son accord explicite de figurer dans la base de données de l'Administrateur du concours et consent à recevoir des communications électroniques (infolettres, offres, promotions) conformément à la Loi canadienne antipourriel (LCAP) et à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (Québec). **Ce**

consentement est obligatoire pour valider la participation au concours. Il est possible de retirer son consentement en tout temps en utilisant le lien de désabonnement inclus dans chaque communication;

e. se conforme à toutes les autres dispositions du présent règlement;

d. Sont exclu·e·s les employé·e·s du Musée McCord Stewart et des Partenaires du concours et de l'exposition Au Menu. Montréal : une histoire de restaurants, ainsi que les membres de leur famille immédiate (père, mère, frères, sœurs, enfants), leur conjoint·e légal·e ou de fait et toutes les personnes avec qui ils ou elles sont domicilié·e·s.

4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

4.1 Pour participer au concours, il faut remplir le formulaire en ligne sur le site web du Musée McCord Stewart. Une seule participation par mois est autorisée par personne. Chaque participation mensuelle donne une chance supplémentaire de remporter le Grand prix. La participation est gratuite et aucun achat n'est requis pour participer. Même s'il faut disposer d'un accès en ligne et d'un compte de courriel pour participer au concours, plusieurs bibliothèques publiques, commerces de vente au détail et d'autres établissements mettent des ordinateurs gratuitement à la disposition du public et certains fournisseurs de services Internet ou autres sociétés offrent gratuitement des comptes de courriel. Aucune participation via les réseaux sociaux ne sera acceptée.

4.2 Ces règlements sont accessibles en français et en anglais sur le site du Musée McCord Stewart. En cas de divergence entre la version française et anglaise, la version française prévaut. La participation au concours implique l'acceptation entière des présents règlements.

5. PRIX

Douze (12) prix sont en jeu dans le cadre du concours « **Au menu : un an de restos à savourer** »: Onze (11) prix pour le restaurant du mois et un (1) Grand prix – un an de plaisir à la table.

Prix secondaires — Le restaurant du mois

- Chaque mois, un·e gagnant·e remportera un repas pour deux dans un établissement de Montréal. Les modalités spécifiques à chacun des 12 restaurants Partenaires (ex.: validité, restrictions, date limite et modalités de réservation) sont précisées en annexe.

Le Grand prix — Un an de plaisirs à la table

- À la clôture de l'exposition, fin octobre 2026, le Grand prix sera tiré parmi toutes les personnes participantes au concours – non incluant les 11 gagnant-e-s des prix Le restaurant du mois -, soit un an de repas pour deux (un par mois pour un total de 12), dans 12 restaurants participants. Les réservations pour l'ensemble des repas du Grand Prix doivent être confirmées d'ici le 31 octobre 2027.

Prix secondaires — Le restaurant du mois

11 restaurants participants :

- Estiatorio Milos
- La Spada
- Lloyd
- Moccione
- Parapluie
- Restaurant Alep
- Restaurant de l'ITHQ
- Restaurant Les Mêmes (Apportez votre vin)
- Les Rôtisseries St-Hubert Ltée
- Toqué!
- Tuck Shop

Le Grand prix — Un an de plaisirs à la table

12 restaurants participants :

- Estiatorio Milos
- La Spada
- Salle Climatisée
- Lloyd
- Moccione
- Parapluie
- Restaurant Alep
- Restaurant de l'ITHQ
- Restaurant Les Mêmes (Apportez votre vin)
- Les Rôtisseries St-Hubert Ltée
- Toqué!
- Tuck Shop
- Salle Climatisée

Le nombre total de Prix est de 12 et la valeur totale des Prix est de 6 190 \$ CAD.

6. SÉLECTION DES PERSONNES GAGNANTES

À partir du 1 décembre, une personne par mois remportera un repas pour deux dans le restaurant annoncé pour le mois en cours (11 au total). Lundi le 26 octobre 2026, une personne remportera le Grand prix, soit 1 repas pour 2 dans chacun 12 restaurants participants.

Pour les Prix secondaires — Le restaurant du mois

Le formulaire de participation en ligne sera ouvert chaque premier lundi du mois de décembre 2025 à octobre 2026. Le décompte des participant cessera chaque dernier vendredi du mois à midi (12 h), à l'exception du 18 octobre 2026, date de fermeture de l'exposition. Le gagnant sera sélectionné au hasard parmi l'ensemble des participants du mois en cours.

Pour le Grand prix — Un an de plaisirs à la table:

Lundi, le 26 octobre 2026, un·e grand·e gagnant·e sera sélectionné·e au hasard parmi l'ensemble des candidat·es qui auront soumis leur candidature du 1er décembre, 2025 au 23 octobre 2026 à 23h59.

7. CHANCES DE GAGNER

Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues pendant la durée du concours.

8. ATTRIBUTION DU OU DES PRIX

Afin d'être déclaré gagnante, la personne participante sélectionnée devra d'abord, en plus de satisfaire aux critères d'admissibilité du concours et de se conformer au règlement du concours, être jointe par courriel par l'administrateur ou ses représentant·e·s dans les trois (3) jours ouvrables suivant immédiatement la sélection de son inscription. Le ou la gagnant·e aura jusqu'au une semaine suivant la réception du courriel pour réclamer son prix au Musée McCord Stewart, situé au 690, rue Sherbrooke Ouest. Au-delà d'une semaine, une nouvelle personne sera sélectionnée pour remporter le prix.

9. CONDITIONS GÉNÉRALES

9.1 Vérification des inscriptions :

La validité de toute inscription est sous réserve de sa vérification par l'administrateur. Toute inscription qui est illisible, incomplète ou faite de manière frauduleuse sera disqualifiée. Toute personne tentant de s'inscrire par un moyen contraire à ce règlement officiel du concours ou qui perturbe autrement le fonctionnement de ce concours ou dont l'inscription est de nature à être injuste envers les autres participant·e·s sera disqualifiée. Toute décision de l'administrateur ou de ses représentants, y compris notamment toute question d'admissibilité ou de disqualification de toute inscription et participation, est finale et sans appel. Les inscriptions deviennent la propriété de l'administrateur et aucune d'elles ne sera retournée.

9.2 Acceptation des prix :

Tous les prix devront être acceptés tels que décrits au présent règlement et ne pourront être retournés, transférés à une autre personne ou substitués à un autre prix, ni échangés en totalité ou en partie contre de l'argent, sous réserve seulement de ce qui est prévu dans les présents règlements.

9.3 Substitution de prix :

L'administrateur se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, et pour quelque raison que ce soit, de remplacer un prix ou une partie de celui-ci par un prix de valeur équivalente ou supérieure, y compris notamment la valeur du prix en argent. En cas de différend, il peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour arbitrage.

9.4 Nombre de prix/Gagnant·e·s :

En participant à ce concours, chaque participant·e reconnaît que l'administrateur ne sera pas tenu, en aucune circonstance, d'attribuer plus de prix que le nombre de prix disponibles, comme établi dans le règlement officiel du concours. Dans le cas où, pour quelque raison que ce soit (y compris notamment en raison d'une erreur de nature mécanique, électronique, humaine ou autre, d'un mauvais fonctionnement ou d'une défectuosité survenue dans la conception, la promotion, la gestion, la mise en place ou l'administration du concours), le nombre de gagnant·e·s déclaré·e·s ou le nombre de prix réclamés par les participant·e·s est supérieur au nombre de prix disponibles, l'administrateur se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de mettre fin au concours partiellement ou totalement, sans préavis, sous réserve uniquement de l'approbation préalable de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, si requis, dans la province de Québec, et d'attribuer le nombre approprié de prix parmi le

nombre approprié de gagnant·e·s, sélectionné·e·s conformément au règlement du concours parmi les inscriptions admissibles valablement soumises avant la fin du concours.

9.5 Autres modifications au concours :

Sans limiter la portée du paragraphe 9.4 ci-dessus, l'administrateur se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de modifier, d'annuler, de terminer ou de suspendre le concours dans son entier ou en partie, pour toute cause ou circonstance, y compris notamment dans le cas où un événement échappant à sa volonté corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours tel qu'un virus, un bug informatique ou une intervention humaine non autorisée, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans la province de Québec.

9.6 Exonération et exclusion de responsabilité :

Par le ou la participant·e. En participant à ce concours ou en tentant d'y participer, chaque personnes participantes et (ou) prétendue participante accepte : (i) d'exonérer, de décharger et de tenir indemnes, pour toujours, le groupe lié au concours et ses actionnaires de tout(e) réclamation, action, dommage, demande, moyen d'action, cause d'action, poursuite, dette, devoir, compte, cautionnement, convention, garantie, indemnité, contrat ou responsabilité de quelque nature que ce soit découlant ou lié à la participation au concours ou à la tentative de participation du ou de la participant·e, le respect ou non de ce règlement de concours ou l'acceptation et l'utilisation du prix; et (ii) s'il est sélectionné comme un·e gagnant·e éventuel·le, de signer le(s) formulaire(s) de déclaration et d'exonération (voir le paragraphe 9.1) à cet égard, avant de recevoir son prix. Le groupe lié au concours et ses actionnaires ne seront pas tenus responsables pour les inscriptions perdues, incomplètes, tardives ou mal acheminées ou pour tout manquement du site Web du concours, le cas échéant, pendant la durée du concours, ou pour tout mauvais fonctionnement technique ou autres problèmes avec des lignes ou réseaux téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement ou des logiciels informatiques ou pour tout autre problème technique ou de congestion sur Internet ou sur tout site Web, ou toute combinaison de ce qui précède, et ne seront pas tenus responsables de tout(e) blessure, décès ou dommage à toute personne ou bien résultant ou lié(e) à la participation ou à la tentative de participation de cette personne ou de toute autre personne à ce concours. Toute tentative pour endommager délibérément tout site Web ou miner le fonctionnement légitime de ce concours constitue une violation des lois criminelles et civiles et, si une telle tentative

survient, l'administrateur se réserve le droit de réclamer des remèdes ou des dommages dans toute l'étendue permise par la loi, y compris au moyen de poursuites criminelles.

9.7. Nom/Image des gagnant·e·s :

En participant à ce concours, chaque gagnant·e·e autorise l'administrateur et ses agences publicitaires et promotionnelles et leurs employé·e·s et autres représentant·e·s respectifs à diffuser, publier et autrement utiliser ses nom, photographie, image, déclaration relative au concours ou tout prix, lieu de résidence et (ou) voix à des fins publicitaires pour le concours uniquement, entre autres via des publications sur les réseaux sociaux., et ce, sans aucune forme de rémunération.

9.8 Données personnelles :

À moins que le ou la participant·e n'ait autorisé l'administrateur ou toute autre entité reliée au concours à le contacter, les renseignements personnels recueillis sur les personnes participantes relativement à ce concours sont utilisés uniquement pour l'administration de ce concours, conformément à son règlement et à la Politique de confidentialité du Musée McCord Stewart.

9.8. Différend – Résident·e·s du Québec :

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

9.10. Identité du ou de la participant·e :

Aux fins du présent règlement, le ou la participant·e est la personne titulaire du compte de courriel qui apparaît sur le formulaire d'inscription. C'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.

9.11. Annexe – Conditions générales des restaurants partenaires

Les conditions spécifiques à chaque restaurant (site web, valeur du prix, date limite d'utilisation, modalités de réservation) sont détaillées dans l'annexe.

Annexe – Modalités de réservation chez les restaurants Partenaires

Restaurant	Site web	Valeur du prix	Date limite d'utilisation
Estiatorio Milos	Estiatorio Milos	2 repas pour deux personnes d'une valeur maximum de 500\$ Valeur totale : 1000\$	31 octobre 2027
La Spada	LA SPADA	2 repas pour deux personnes d'une valeur maximum de 250\$ Valeur totale : 500\$	
Salle Climatisée	salleclimatisee.com/	1 repas pour deux personnes d'une valeur maximum de 250\$ Valeur totale : 250\$	
Moccione	Moccione	2 repas pour deux personnes d'une valeur maximum de 250\$ Valeur totale : 500\$	
Parapluie	Le parapluie	2 repas d'une valeur maximum de 250\$ Valeur totale : 500\$	
Restaurant Alep	Alep Petit Alep	2 repas pour deux personnes d'une valeur maximum de 200\$ Valeur totale : 400\$	
Restaurant de l'ITHQ	Restaurant de l'ITHQ - Talents d'ici, découvertes d'ici	2 repas pour deux personnes en Table d'hôte valeur approximative de 300 \$ Valeur totale : 600 \$	
Restaurant Lloyd	www.restaurantlloyd.com	2 repas pour deux personnes d'une valeur maximum de 200\$ Valeur totale : 400\$	
Restaurant Les Mômes Apportez votre vin	Restaurant Les Mômes Montréal	2 tables d'hôte pour 2 personnes d'une valeur maximum de 200 \$ Valeur totale : 400\$	
Les Rôtisseries St-Hubert Ltée	La rôtisserie par excellence depuis 1951 Restaurant St-Hubert	2 cartes cadeaux valide dans tous les restaurants et les livraisons : 400 \$ Valeur totale : 800\$	
Toqué!	L'art de la table selon Toqué!	2 repas pour deux personnes d'une valeur maximum de 220\$ Valeur totale: 440\$	
Tuck Shop	Tuck Shop	2 repas pour deux personnes d'une valeur maximum de 200\$ Valeur totale : 400\$	